ISTITUTO UNIVERSITARIO ORIENTALE

ANNALI

SEZIONE DI

ARCHEOLOGIA E STORIA ANTICA

DIPARTIMENTO DI STUDI DEL MONDO CLASSICO
E DEL MEDITERRANEO ANTICO

VII

con una sezione tematica su:

LA RICERCA ARCHEOLOGICA IN CAMPANIA:
NOVITÀ E PROBLEMI

Napoli 1985

UNIVERSITARIO ORIENTALE
Biblioteca
Dipartimento di
Studi del Mondo
Classico e del
Mediterraneo
Antico
ISTITUTO

Comitato di Redazione

Giancarlo Bailo Modesti, Ida Baldassarre, Irene Bragantini, Bruno d'Agostino, Carlo G. Franciosi, Augusto Fraschetti, Patrizia Gastaldi, Emanuele Greco, Werner Johannowsky, Mario Mazza, Enrica Pozzi

Segretaria di redazione: Patrizia Gastaldi

Direttore responsabile: Bruno d'Agostino

Le abbreviazioni di riviste, ove presenti, sono quelle usate nell'*American Journal of Archaeology*

L'abbreviazione di questa rivista è *AION ArchStAnt*

INDICE

B. d'Agostino, Achille e Troilo: immagini, testi e assonanze p. 1

C. Mossé, De l'ostracisme aux procès politique: le fonctionnement de la vie politique à Athènes » 9

M. L. Napolitano, Donne spartane e τεκνοποιία » 19

La ricerca archeologica in Campania: novità e problemi

C. A. Fiammenghi, Agropoli: primi saggi di scavo nell'area del Castello, con appendice: I materiali protostorici (F. Arcuri) » 53

S. De Caro, Nuove indagini sulle fortificazioni di Pompei » 75

W. Johannowsky, Corredo tombale da Buccino con punta di freccia « scitica » » 115

E. Greco, *Forum duplex.* Appunti per lo studio delle *agorai* di Neapolis in Campania » 125

G. Prisco, Considerazioni su una tomba femminile da Avella, con appendice: Analisi antropologica (F. Mallegni - E. Navari Padroni) » 137

Attività di scavo del Dipartimento

A. M. D'Onofrio e altri, Interventi di scavo a Napoli nell'area del Primo Policlinico: il saggio D1. Relazione preliminare » 155

Attività del dottorato di ricerca in Archeologia

A. M. D'Onofrio, Ricerca sul tema « *Kouroi* e stele: iconografia e ideologia del monumento funerario arcaico in Attica » » 201

Recensioni

E. Greco: *Megara Hyblea 3. Guida agli scavi. Introduzione alla storia di una città coloniale d'Occidente* (G. Vallet - F. Villard - P. Auberson); *Dal neolitico all'era industriale nel territorio da Augusta a Siracusa* (G. Vallet - G. Voza) » 205

C. Tronchetti: *Il commercio arcaico in Sardegna. Importazioni etrusche e greche, 620-480 a.C.* (G. Ugas - R. Zucca) » 209

V. Amoretti: *L'Archeologia del Regime* (V. Bracco) » 219

Sul rovescio dell'anfora, la scena è ormai ambientata presso l'altare di Apollo Timbreo: il *bomos* preceduto dalla palma segna l'inevitabile conclusione della scena. Verso l'altare, in corsa, si precipita Achille, armato di tutto punto, con corazza, schinieri, elmo e lancia; sulla spalla destra, riverso come una preda che tuttavia si divincola agitando le braccia, è un Troilo nudo, ormai privo del costume che lo connotava come giovine principe frigio, senza più nessun accento di carattere epico [24] (fig. 2.2). Non è il *pais*, simile ad Astianatte [25] che l'eroe regge per i piedi o al quale stacca la testa per scagliarla contro chi lo insegue: è una giovine preda agitata da un panico convulso; figura incomprensibile nella compassata *imagérie* attica, ma necessaria se si segue il filo della « versione occidentale » del racconto.

Io credo infatti che da un racconto dipendano queste immagini, piuttosto che da un ciclo figurativo: in questo secondo caso infatti gli schemi sarebbero stati fissati una volta per tutte, e non troveremmo quella libertà d'invenzione, quel gusto di reinventare ruoli e schemi, reintervenendo a rappresentare diversamente ciò che si è già disegnato. Perché questo episodio, così toccante, dell'epos greco trovasse una propria fortuna in ambiente etrusco, occorre che esso sia stato diffuso in maniera vasta e persuasiva, carica della espressività propria della parola poetica.

Questa fonte, da ricercarsi lontano dall'Attica, è ben più antica di Sofocle o di Licofrone, e non può identificarsi con le Ciprie, che dovevano invece esporre la versione canonica del racconto. Doveva trattarsi di un poeta ben noto in Occidente, e amante del *pathos*, delle complicazioni psicologiche, del contrasto di sentimenti. Se si pensa che la scena dell'agguato era rappresentata nel ciclo delle metope arcaiche del Thesauros di Foce Sele, non può non venire in mente l'Ilioupersis di Stesicoro [26]. Ma naturalmente quest'ipotesi non ha con sé altra forza che quella della verisimiglianza.

[24] La vittima portata a braccio all'altare è in genere una donna, ad esempio Polissena, l'*alter ego* femminile di Troilo, secondo una iconografia ben nota. Nello spirito della rappresentazione sull'anfora di Reading, si veda l'anfora campana a figure nere: Moret 1975, p. 197 n. 4 (London, BM B 70), tav. 25.1.

[25] Cfr. n. 2. Sull'iconografia della morte di Astianatte, cfr. di recente O. Touchefeu, ' Lecture des images mythologiques - un exemple d'images sans texte: la mort d'Astyanax ', in *Image et céramique grecque*, Rouen 1983, p. 21 ss.

[26] Il nome di Stesicoro è stato spesso invocato quando occorreva stabilire una paternità per iconografie devianti dagli schemi canonici: cfr. da ultimo A. Stewart, *Stesichoros and the François vase*, in W. G. Moon (ed.), *Ancient Greek Art and Iconography*, Madison 1983, p. 53 ss. Ciò non toglie che la sua ispirazione sia stata ben presente nella *imagérie* arcaica, soprattutto nell'Occidente greco, come dimostrano ad esempio le metope del Thesauros arcaico alla foce del Sele.

DE L'OSTRACISME AUX PROCÈS POLITIQUE: LE FONCTIONNEMENT DE LA VIE POLITIQUE À ATHÈNES

Claude Mossé

Parmi les travaux récents qui se sont efforcés de mettre en lumière le fonctionnement réel de la vie politique dans les cités antiques, le livre de Sir Moses Finley, *Politics in Ancient World* [1], a mis l'accent sur un aspect essentiel de ce fonctionnement: le rapport qui s'établit entre la masse du démos et ceux qui dirigent effectivement les affaires de la cité, rapport fondé sur une certaine réciprocité dont les motivations ont pu varier au cours des deux siècles de l'histoire de la démocratie, mais était le fondement même de ce *consensus* indispensable au bon fonctionnement de la vie politique. Dans ce livre, comme il l'avait fait précédemment dans *Democracy, Ancient and Modern* [2], Finley insiste sur le fait qu'un tel rapport n'impliquait pas, comme certains l'ont soutenu, une « apathie » du démos, puisque celui-ci conservait le pouvoir de contrôle sur l'activité des hommes politiques, pouvoir d'autant plus réel que la cité grecque était une cité du « face à face » qui rendait plus immédiates les relations entre dirigeants et dirigés. Parmi ces moyens de contrôle dont disposait le démos figuraient des pratiques judiciaires qui ont joué un rôle essentiel dans la vie politique athénienne, et à qui nous sommes redevables de notre connaissance de cette vie politique. Qu'on imagine ce que nous saurions du fonctionnement réel de la démocratie si nous n'avions pas cet ensemble de textes que constituent les plaidoyers des orateurs politiques de la fin du Vème et du IVème siècles [3].

[1] Cambridge University Press, 1983 (traduction française de J. Carlier, *L'Invention de la politique*, Paris, Flammarion, 1985).

[2] Chatto & Windus, 1973 (traduction française de M. Alexandre, *Démocratie antique et démocratie moderne*, Paris, Payot, 1976).

[3] Sur le fonctionnement de la justice athénienne, on consultera toujours Bonner and Smith, *The Administration of Justice from Homer to Aristotle*, 2 vol., Chicago 1930-1938; cf. également M. Hansen, *The Sovereignty of the People's Court in the Fourth Century B.C. Athens*, Odense University Press, 1974. Sur l'importance des procès politiques dans la vie de la cité, je renvoie à mon article, ' Les procès politiques et la crise de la démocratie athénienne ', dans *Dialogues d'Histoire ancienne* I 1973, pp. 207-236 et à celui de W. von Wedel, ' Die

Mais précisément ces plaidoyers ne remontent pas au delà des dernières décennies du Vème siècle. Et ce n'est pas là simple fait de hasard. Ce que je voudrais essayer de montrer dans cette bréve étude, c'est que le remplacement de l'ostracisme à la fin du Vème siècle par de nouvelles procédures traduit l'émergence de nouvelles conditions dans les rapports entre dirigeants et dirigés, qui, sans affecter le modèle défini par Finley, témoignent néanmoins de sa nécessaire adaptation aux réalités nouvelles.

Il n'est pas dans mon propos d'analyser, dans les limites de cet article, les nombreux problèmes que soulève l'ostracisme [4]. Son attribution à Clisthène, retenue par la tradition, me parait significative, Clisthène étant posé comme le « père fondateur » — ou le restaurateur après Solon — de la démocratie athénienne, il était normal qu'on lui attribue la paternité de l'institution qui paraissait la plus propre à assurer la souveraineté du démos, à savoir cette possibilité de se débarrasser d'un homme qui paraissait présenter une menace pour cette souveraineté. De fait, nous savons que dans les premières décennies du Vème siècle nombreux furent ceux qui furent frappés par cette procédure. Il suffit de rappeler les noms de ceux qui en furent vistimes parmi les dirigeants de la cité: Aristide, Thémistocle, Xanthippos, Cimon, c'est à dire des hommes qui ont joué un rôle de premier plan dans l'histoire d'Athènes [5]. Que les *ostraka* retrouvés aient révélé aussi des noms plus obscurs ne change rien à l'affaire, non plus que le fait bien connu maintenant de ce qu'on pourrait appeler la préparation de ces *ostraka* dans l'entourage de tel ou tel leader politique [6]. Finley dans son livre souligne bien le lien entre cette pratique de l'ostracisme et la société du « face à face » que j'évoquais plus haut. Ce qu'on pourrait ajouter, c'est que cette personnalisation du débat politique, même si elle s'inscrivait dans un contexte de crainte du retour de la tyrannie, et par conséquent d'attachement au régime, n'impliquait pas un choix entre des options politiques divergentes. A cet égard, la « lecture politique » d'Aristote dans la Constitution d'Athènes doit être retenue avec prudence.

Il ne semble pas en effet qu'entre ces hommes qui s'ostracisent réciproquement les oppositions aient été vraiment de nature politique, c'est à dire supposant des options fondamentales et non circonstancielles. Cela traduit plutôt le

politischen Prozesse im Athens des V Jahrh.', dans *Bollettino dell'Istituto di Diritto Romano* XIII, pp. 107-188.

[4] Il existe une importante bibliographie sur l'ostracisme, à commencer par l'étude de J. Carcopino, *L'ostracisme athénien*, Paris 1935. Parmi les travaux plus récents, on retiendra l'article de A. Raubitschek, 'Ostracism', 'Actes du deuxième Congrès d'épigraphie grecque et latine', Paris 1953, p. 67 ss. et le livre de E. Vanderpool, *Ostracism in Athens*, Cincinnati 1970.

[5] Cf. Aristote, *Constitution d'Athènes*, XXII, 4 (Hipparque); 5 (Mégaclès); 6 (Xanthippos); 7 (Aristide); Plutarque, *Vie de Themistocle*, XXII, 4 (Themistocle).

[6] Sur les découvertes faites en 1937 par les archéologues américains cf. O. Broneer, dans *Hesperia* VII 1938, pp. 228-243. Depuis de nombreux nouveaux *ostraka* ont été trouvés: cf. Meiggs and Lewis, *A Selection of Greek Historical Inscriptions*, Oxford 1969, pp. 40-47.

fait qu'en dépit de la réelle souveraineté du démos, la lutte politique se ramenait encore à des conflits de personnes, voire de familles, et se fondait en grande partie sur des rapports de « clientèle », dont témoigne la fameuse anecdote sur la rivalité entre Cimon et Périclès et sur l'origine de l'institution du premier *misthos* par ce dernier [7]. Il me parait significatif en revanche que, lorsque les choses prenaient un tour plus grave, la procédure de l'ostracisme n'ait pas été appliquée: quand Ephialte eut privé le vieux conseil aristocratique de l'Aréopage de ses prérogatives et définitivement mis en place la démocratie, ses adversaires ne le firent pas ostraciser, ils l'assassinèrent.

L'assassinat d'Ephialte et la mise en place des institutions démocratiques dans les années qui suivirent marquent, me semble-t-il, un premier tournant dans le fonctionnement réel de la vie politique athénienne, qui se traduit d'abord par un recours beaucoup moins fréquent à la procédure d'ostracisme. On ne connait en effet pour la période suivante que les noms de deux ostracisés célèbres: Thucydide d'Alopéké et Hyperbolos, qui fut semble-t-il la dernière victime de cette mesure. Sur Thucydide d'Alopéké, fils de Mélésias, on ne sait pas grand chose, en dehors de ce qu'en dit Plutarque dans la *Vie de Périclès*, où il s'inspire essentiellement de Théopompe, historien du IVème siècle [8]. Plutarque évoque à trois reprises le conflit qui opposa Périclès à Thucydide. C'est en XI, 2-3 qu'il donne de ce conflit une interprétation qui ne manque pas d'intêret: il fait en effet de Thucydide celui qui le premier aurait rassemblé les *kaloikagathoi* qui auparavant étaient mêlés (συμμεμῖχθαι) au peuple, et désormais de ce fait une coupure (τομὴ) se serait établie entre le démos et les *oligoi*. L'ostracisme de Thucydide, bien que traduisant l'hostilité personnelle de Périclès contre un parent par alliance de Cimon, exprimerait aussi cette nauvelle coupure entre la majorité du démos et les *kaloikagathoi*. On ne peut pas ne pas être frappé par le fait c'est alors aussi que cette coupure commence à s'exprimer au niveau idéologique. Certes, on trouvait déjà auparavant, chez les poètes lyriques en particulier, l'affirmation d'une opposition entre *kakoi* et *agathoi*. Mais elle ne s'exprimait pas sur le plan politique. C'est au contraire sur ce plan que la fameux dialogue perse d'Hérodote, au livre III des Histoires situe l'opposition, et la critique de la démocratie à laquelle se livre Mégabyze pourrait bien faire écho à ce qui se disait alors dans l'entourage de Thucydide d'Alopéké. Quelques années plus tard, on retrouvera les mêmes griefs, mais beaucoup plus développés dans la *Constitution d'Athènes* du Vieil Oligarque, en quoi l'on peut voir comme une réplique à l'oraison funèbre de Périclès, telle que la présente Thucydide l'historien [9].

[7] Aristote, *Constitution d'Athènes*, XXVII, 3-4; cf. également Plutarque, *Vie de Périclès*, IX, 2 et la remarque de Finley, *Politics*, pp. 39-40.

[8] Cf. W.R. Connor, *Theopompos and Fifth Century Athens*, Cambridge University Press 1968.

[9] Sur l'oraison funèbre de Périclès et son contenu idéologique, je renvoie au livre de N. Loraux, *L'Invention d'Athènes*, Paris, La Haye 1981; sur la *Constitution d'Athènes* du Vieil

Il apparait donc que, tout en prenant encore l'apparence de conflits personnels, les conflits politique reposent désormais sur des options opposées quant à la forme du régime, et sur des antagonismes qui fondamentalement séparent la masse du démos attachée à la démocratie et les *oligoi* de plus en plus hostiles à un système politique qui les prive de la souveraineté.

L'ostracisme d'Hyperbolos se situe dans un contexte un peu différent mais va dans la même sens. Le personnage nous est connu surtout par les attaques d'Aristophane et des autres comiques et apparait comme un de ces démagogues de la fin du V[ème] siècle dont les sources soulignent à plaisir l'origine modeste: d'après un fragment d'Andocide cité dans une scholie d'Aristophane (*Guêpes,* v. 1007), il aurait eu pour père un esclave travaillant dans les ateliers monétaires et aurait été lui même un potier. Les circonstances de son ostracisme sont assez complexes et nos sources sur ce point ne convergent pas toujours [10]. Thucydide se borne à rappeler qu'il avait été ostracisé « non par peur de son influence et de son prestige (οὐ διὰ δυνάμεως καὶ ἀξιώματος φόβον), mais parceque c'était un malhonnête homme qui déshonorait la cité (διὰ πονηρίαν καὶ αἰσχύνην τῆς πόλεως) » (VIII, 73, 3). Plutarque en revanche insiste longuement sur les circonstances de l'ostracisme d'Hyperbolos. La cité aurait été alors dominée par la lutte qui opposait Nicias et Alcibiade, dans les années qui précédèrent l'expédition de Sicile, et que Plutarque résume en une lutte « entre jeunes gens belliqueux et ainés pacifiques » (*Vie de Nicias,* IX, 3). Dans la *Vie d'Alcibiade* il présente Hyperbolos comme le troisième larron qui espérait bien tirer tous les avantages de ce conflt de personnes, mais aussi comme celui qui jouissait de la confiance du démos, qui « se servait de lui » quand il voulait humilier les citoyens en vue (ἐν ἀξιώματι). C'est Hyperbolos qui aurait convaincu le peuple de recourir à la procédure d'ostracisme (*Vie d'Alcibiade*, XIII, 6). Mais alors, les deux adversaires auraient contre lui réuni leurs forces et c'est Hyperbolos qui aurait été ostracisé et condamé à dix ans d'exil. Plutarque cite à deux reprises, dans la *Vie d'Alcibiade* et dans la *Vie de Nicias* un fragment de Platon le comique qui n'est pas sans intêret: « οὐ γὰρ τοιούτων εἵνεκ' ὄστραχ' εὑρέθη » (ce n'est pas pour de tels gens que l'ostracisme a été inventé). Commentant ce vers, Plutarque considère que pour Hyperbolos l'ostracisme était un « honneur » dont il n'était pas digne. Cela rejoint la remarque de Thucydide qu'Hyperbolos n'avait pas été ostracisé par crainte de son influence ou de son prestige. Ce qui implique que l'ostracisme s'inscrivait dans un contexte où les conflits politiques opposaient des hommes de même statut social et qui ne paraissaient menaçants qu'autant que leur rang et leur naissance pouvaient les amener à prétendere à une autorité plus grande. Un homme d'origine obscure comme Hyperbolos ne pouvait y prétendre. Mais en

Oligarque, voir le commentaire de Cl. Leduc, *La Constitution d'Athènes attribuée à Xénophon*, Paris, Les Belles Lettres, 1976.

[10] Sur le problème que pose l'ostracisme d'Hyperbolos, voir l'analyse de W. R. Connor, *The New Politicians of Fifth Century Athens*, Princeton University Press 1971, pp. 79-84.

même temps comme le remarque justement Connor [11], c'est parcequ'Hyperbolos jouissait d'un réel ascendant sur le démos que se constitua contre lui la coalition des *kaloikagathoi*, Alcibiade, Nicias et peut-être le stratège Pheax. Autrement dit, plus encore que dans le cas de l'ostracisme de Thucydide, où les questions de personnes demeuraient importantes tout en masquant des conflits essentiels quant à la forme du régime, l'ostracisme d'Hyperbolos en 416/5 témoignait que désormais la lutte politique était ouverte, et que les oppositions qui allaient se déchainer lors des deux révolutions oligarchiques de 411 et 404 étaient déjà bien réelles. Plutarque, dans la *Vie de Nicias* conclut son récit en soulignant la relation entre l'ostracisme d'Hyperbolos et la fin du recours à cette procédure. La basse origine du démagogue aurait en quelque sorte discrédité une mesure qui jusque là n'avait frappé que des hommes illustres.

En fait, si l'ostracisme d'Hyperbolos est exemplaire, c'est plus par ce qu'il révèle des nouvelles conditions de la vie politique que par l'indignité de sa victime. Désormais aux conflits personnels se substituent des antagonismes politiques ou sociaux, portant sur des choix politiques et résolus par ces mêmes choix. Il est bien évident que dans ce contexte l'ostracisme était condamné à disparaitre pour faire place à tout un arsenal de dispositions juridiques qui visaient non plus tel ou tel individu en tant que personne particulière, mais tel ou tel magistrat, en tant que détenteur d'une *archè*, et la manière dont il s'était acquitté de la tâche à lui confiée par le démos. Bien entendu, il n'y a pas eu un réglement pour remplacer l'ostracisme par des procédures qui sans doute avaient été élaborées dans le courant du V[ème] siècle et qui allaient finir par s'imposer. Ce n'est que lorsque l'évidence des antagonismes se sera imposée — en fait, après la première révolution oligarchique — que les procès politiques deviendront pratique quotidienne de la démocratie.

Un procès célèbre, et que nous connaissons grâce au récit de Xénophon dans les *Helléniques* va nous permettre de mettre en évidence ces procédures nouvelles: il s'agit du célèbre procès des stratèges des Arginuses [12]. On en connait les circonstances. Pour dégager la flotte athénienne bloquée dans le port de Mytilène par une escadre spartiate, les Athéniens décident l'envoi d'une expédition de secours de 110 navires, où, dit Xénophon, « ils firent monter tout ce qui était en âge de servir, esclaves et hommes libres ». La rencontre eut lieu au large des îles Arginuses, en face de Lesbos, et la flotte athénienne réussit à débloquer le port et à repousser les Spartiates. Mais les Athéniens avaient perdu un certain nombre de navires, et dans la nuit qui suivit la bataille, une tempête empêcha que soient recueillis les marins des navires coulés. Lorsque six des huit stratèges qui commandaient aux Arginuses rentrèrent à Athènes, ils apprirent qu'ils étaient destitués. L'un d'entre eux, Erasinidès, fut accusé par un certain Archédémos d'avoir gardé par devers

[11] *The New Politicians...*, p. 81: « Hyperbolos, whatever his faults, was surely a man of considerable importance in Athens ».

[12] Xénophon, *Helléniques*, I, 7.

lui le montant des taxes prélevées sur les alliés dans la région de l'Hellespont et d'avoir pendant le combat failli à sa mission. Le premier chef d'accusation était lié à la reddition de comptes à laquelle était soumis tout détenteur d'une *archè*, le second pouvait relever de la procédure d'*eisangelie*. La tradition faisait remonter l'introduction de cette procédure à Solon, mais on sait ce qu'il faut penser de l'origine solonienne des lois athéniennes, telle qu'on l'imagine en cette fin du Vème siècle où précisément l'*eisangelie* commence à entrer en vigueur. Nous connaissons les termes du *nomos eisangeltikos* par un plaidoyer d'Hypéride, le *Pour Euxenippos* [13]. La loi visait trois sortes de délits: d'une part les conspirations du type de celle qui avait précédé la révolution de 411 et visait à renverser le régime; en second lieu, les fautes commises par les plus importants des magistrats, c'est à dire les stratèges, dans l'exercice de leurs fonctions; enfin, les orateurs qui avaient induit le peuple en erreur. Le premier délit ne prêtait pas à confusion: c'était la tentative de renversement de la démocratie. Les deux autres délits en revanche pouvaient donner lieu à une très large interprétation et permettre tous les abus puisque l'accusateur, même désavoué par le tribunal, n'encourait aucune peine, alors que dans les autres actions, il lui fallait réunir au moins un cinquième des voix sous peine d'être condamné à une amende de mille drachmes et à la privation partielle de ses droits politiques. En principe, c'était l'assemblée principale de chaque prytanie qui se prononçait sur la validité des procès d'*eisangelie*, après un rapport de la *boulè*, et qui décidait, soit de prononcer elle même la sentence, soit de renvoyer l'affaire devant un tribunal de l'Héliée. L'assemblée, dans l'affaire des Arginuses, aurait donc dû se prononcer sur le cas du seul Erasinidès, après un rapport de la *boulè*. Après quoi, l'affaire aurait été instruite par les thesmothètes. Or, les choses se déroulèrent autrement. D'abord les six stratèges furent jugés en bloc, et appelés à se justifier devant l'assemblée, avant même que la *boulè* ait pu se prononcer. Parmi les accusateurs se trouvait Théramène qui profita des circonstances, en l'occurence la fête des Apatouria, pour faire venir en masse à l'assemblée des gens qui avaient revêtu la tenue de deuil du second jour de la fête et qu'il présenta comme des parents des morts. Un certain Callixenos proposa au nom de la *boulè* que les stratège soient jugés ensemble, ce qui était contraire à la loi. Les prytanes qui avaient d'abord refusé de mettre la proposition aux voix furent contraints de s'incliner. Seul Socrate qui était alors prytane refusa de céder à l'injustice. Et, lorsqu'Euryptolémos eut avancé une contre proposition demandant que les généraux soient jugés individuellement un certain Ménéclès eut recours à la procédure de l'*hypomosia*, par laquelle il se déclarait prêt par

[13] *Pour Euxenippe*, 7-8: « Si un homme cherche à ruiner le gouvernement populaire à Athènes... Ou bien si on se rend n'importe où à des réunions en vue de renverser la démocratie; si on a constitué pour ce but une association politique; si on a livré à l'ennemi une ville, des vaisseaux, une force de terre ou de mer en campagne; si, étant orateur, on ne tient pas le langage le plus conforme aux intêrets du peuple d'Athènes, parceque on reçoit de l'argent pour cela » (traduction G. Colin).

serment à intenter à Euryptolémos une *graphè para nomôn*, une action en illégalité. C'était là une autre procédure dont la tradition attribuait la paternité à Périclès bien qu'on n'en connaisse pas d'application avant l'affaire des Arginuses. Elle existait pourtant avant 411, puisque c'est précisément sa suppression qui permit aux conjurés de faire passer le décret abolissant les *misthoi* et supprimant la *boulè* des Cinq Cents. Elle permettait d'intenter une action contre quiconque ferait une proposition contraire aux *nomoi*. L'accusation était portée devant les thesmothètes pour instruction puis transmise au tribunal. La peine encourue pouvait être la mort, à tout le moins une amende considérable. On conçoit aisément que, face à cette menace, Euryptolémos ait retiré sa proposition. Celle de Callixenos en revanche fut adoptée. Après quoi, un second vote condamna à mort les stratèges.

J'ai longuement insisté sur cette affaire, car elle permet de comprendre comment les procès vont s'intégrer étroitement au fonctionnement de la vie politique athénienne. Certes, le procès des Arginuses pouvait apparaitre comme la manifestation de rancunes personnelles. Il faut remarquer cependant que Xénophon présente l'accusateur d'Erasinidès comme ὁ τοῦ δήμου τότε προεστηκώς. Même si les stratèges n'étaient pas nécessairement hostiles au régime (il y avait parmi eux Périclès le jeune et Thrasyllos, l'un des auteurs du soulévement des marins en 411), on conçoit qu'un démagogue pouvait être tenté de faire de ces hommes les boucs émissaires de la colère du démos dans une période particulièrement troublée et dans un climat de tension qu'expliquent les difficultés matérielles et les échecs militaires. Xénophon rapporte que les Atheniens ne tardèrent pas à revenir sur leur vote, après l'exécution des stratèges, et qu'ils mirent en accusation Callixenos et ses amis. Ceux-ci réussirent néanmoins à s'échapper à la faveur d'une *stasis* au cours de laquelle Cleophon, l'un des démogogues les plus en vue, fut assassiné. Les adversaires de la démocratie étaient prêts à agir, et la défaite leur en procurerait bientôt l'occasion.

On sait ce qu'il advint de cette seconde révolution oligarchique et qu'elle s'acheva par la réconciliation des « gens de la ville » et des « gens du Pirée » et l'engagement des démocrates de ne pas tirer vengeance de leurs adversaires [14]. Et pourtant la période de vingt ans qui suit la restauration démocratique est, avec les vingt années de la lutte contre Philippe de Macédoine, la période qui a laissé le plus grand nombre de plaidoyers pour des procès dont le caractère politique, avoué ou non, est cependant bien réel. On ne saurait oublier, parmi ces procès, le procès de Socrate. Certes, ce n'était pas à proprement parler un procès politique, puisque l'action intentée par Mélétos était une *graphè asebeias*, une action d'impiété. Mais, derrière Mélétos, il y avait le politicien Anytos, l'un des restaurateurs de la démocratie, et derrière Socrate étaient visés ceux qui l'entouraient et dont certains comme Critias ou Charmide avaient été mêlés aux événements de

[14] Aristote, *Constitution d'Athènes*, XXXVIII-XXXIX; Xénophon, *Helléniques*, II, 4.

404 et avaient pris une part active au gouvernement oligarchique. Il est frappant de constater que durant ces vingt premières années du IVème siècle, même les affaires privées sont l'occasion de régler des comptes politiques, que l'orateur n'omet jamais de mentionner la part prise par son adversaire à la révolution oligarchique ou au contraire son action en faveur des démocrates exilés. Les plaidoyers composés par Lysias pour des clients démocrates ou neutres, et bien entendu le *Contre Eratosthène* dirigé contre celui qu'il jugeait avoir été le complice des assassins de son frère, sont à cet égard révélateurs. Ces plaidoyers sont non seulement l'occasion de rappeler des événements encore proches, mais aussi de multiplier les professions de foi en faveur du régime restauré, le tribunal devenant ainsi le lieu privilégié des affrontements politiques [15].

Il est significatif cependant qu'à partir des années 80 le souvenir des événements de 404 commence à s'estomper. Une autre question semble dominer le débat politique, celle du réveil de l'impérialisme athénien. Certes, la période qui sépare la constitution de la seconde Confédération maritime du début de la lutte contre Philippe ne nous a pas laissé de nombreux discours politiques. Les grands orateurs du début du siècle sont morts et Démosthène, Eschine, Hypéride, Lycurgue n'ont pas encore fait leur entrée dans la vie politique. Le seul orateur dont les discours qui nous sont parvenus se placent pendant ces deux décennies est Isocrate, dont on sait qu'il ne prit jamais la parole devant l'assemblée ou les tribunaux. Mais les modèles qu'il proposait à ses élèves n'en suivent pas moins l'actualité politique et permettent de se faire une idée du climat qui régnait alors à Athènes, et aussi que les débats autour de la restauration de l'empire, des relations avec Sparte ou avec la cité dont la puissance grandissait et menaçait de plus en plus les positions d'Athènes dans l'Egée, c'est à dire Thèbes, se déroulaient autant devant l'assemblée que devant les tribunaux. On ne s'étonnera donc pas que, dans la mesure où il s'agissait de la politique maritime de la cité, les procès dont l'écho nous est parvenu, soit directement, soit par des allusions plus tardives, mettent en cause des stratèges. Deux des derniers plaidoyers composés par Lysias concernent de tels procès en *eisangelie*: le premier concernait un certain Nicophémos et son fils Aristophane, qui avaient subi un échec, vers 390, lors d'une expédition envoyée à Chypre; le second avait été intenté par un client de Lysias à un certain Ergoclès, ami de Thrasybule, le restaurateur de la démocratie, procès qui donna lieu, dit Louis Gernet dans la Notice du discours « à un débat de grande envergure », car il mettait en cause la politique menée par Thrasybule de retour aux pratiques qui avaient caractérisé l'empire au temps de la ligue de Délos. Le premier procès fut jugé par un tribunal de l'Héliée, le second par l'assemblée siégeant en haute cour de justice, et dans les deux cas les stratèges furent condamnés à mort [16].

[15] Cf. les discours de Lysias *Contre Eratosthène*, 29; 36; 40; 82; 92; *Contre Alcibiade*, 33-34; *Contre Agoratos*, 5 sqq.; 15; *Contre Philocratès*, 12; etc.

[16] Lysias, *Sur les biens d'Aristophane*, 7; 22; *Contre Ergoclès*, 5-9; *Contre Philocratès*, 2.

Une nouvelle série de procès contre des stratèges prend place entre 373 et 360, c'est à dire dans les années qui suivent la constitution de la seconde confédération maritime, et alors qu'Athènes, en dépit des engagements pris, rétablit les clérouquies et se livre à des exactions à l'égard des alliés. Là encore, il n'est pas douteux que le tribunal autant que l'assemblée, sont le lieu d'antagonismes qui opposent partisans et adversaires d'un retour à l'impérialisme, les premiers mettant l'accent sur la nécessité d'assurer le ravitaillement de la cité, mais aussi de lui procurer les revenus qui lui faisaient cruellement défaut, les seconds leur opposant le prix qu'il leur fallait payer pour des avantages souvent ruineux et éphémères. Ces derniers finiront par l'emporter, lorsque la direction des affaires de la cité passera, après l'effondrement de la seconde confédération maritime, entre les mains d'Eubule et de ses amis. Ce n'est pas ici le lieu d'analyser ce que fut la politique menée par ce groupe [17]. Elle n'allait pas tarder à se heurter à une difficulté nouvelle, la menace que la politique du roi de Macédoine, Philippe II, faisait peser sur la Grèce, et singulièrement sur ce qui restait des positions égéennes d'Athènes. Il est frappant cependant que dans cette dernière période les stratèges passent un peu à l'arrière plan, le débat opposant à l'assemblée comme devant les tribunaux, des orateurs dont les stratèges achètent les services ou avec lesquels ils sont liés [18]. C'est que, depuis la fin des années soixante du siècle s'est opérée une séparation croissante entre les fonctions civiles, essentiellement financières, et les fonctions militaires, et que les stratèges tendent de plus en plus à n'être que des généraux, à la tête d'armées composées essentiellement de mercenaires [19]. Après 356, date où un grand procès fut intenté aux trois stratèges responsables de la défaite d'Embata, ce sont donc surtout des orateurs qui sont mis en cause dans les grands procès des dernières décennies de l'indépendance d'Athènes, procès sur l'Ambassade, procès sur la Couronne, procès sur l'affaire d'Harpale, etc.

Ainsi, l'étude des pratiques judiciaires athéniennes permet-elle de mettre en lumière le fonctionnement réel de la vie politique athénienne et d'analyser la nature des rapports entre dirigeants et dirigés dans la cité. Révélateurs des antagonismes qui la déchirent, les procès politiques qui à partir de la fin du Vème siècle se substituent au recours à l'ostracisme témoignent de l'évolution de ces rapports, en même temps que des transformations qui affectent la société athénienne. L'ostracisme correspondait à une société encore dominée par les liens de « clien-

[17] Sur Eubule, personnage important mais mal connu, je renvoie à l'article de G. L. Cawkwell, ' Eubulus ', dans *JHS* LXXXIII 1963, pp. 47-67.

[18] Cf. les accusations d'Eschine contre les *misthophoroi* qui défendaient la politique du stratège Charès à la tribune (*Sur l'Ambassade*, 71) ou contre la collusion entre orateurs et stratèges (*Contre Ctésiphon*, 7) et les griefs de Démosthène contre l'irresponsabilité des stratèges (*IIe Olynthienne*, 28 sqq.).

[19] Sur les conséquences pour la cité de ce développement du mercenariat, je renvoie à mon chapitre de *La fin de la démocratie athénienne*, Paris, P.U.F., 1962, pp. 313-319.

tèle » unissant les membres des grandes familles à leur entourage, et par les luttes qui opposaient entre eux les représentants de ces grandes familles. Les procès en revanche s'inscrivaient dans le cadre d'une société plus égalitaire, où étaient visés d'abord les détenteurs d'une *archè*, puis de plus en plus ces hommes qui, souvent sans fonctions officielles, déterminaient par leur art de la « persuasion » les votes des assemblées ou les sentences des tribunaux, ces *politeuomenoi* comme on prend de plus en plus l'habitude de les appeler, qui, face au démos, constituent désormais une véritable « classe politique ».

DONNE SPARTANE E TEKNOΠΟΙΙΑ *

Maria Luisa Napolitano

1. *Attività ginnica ed agoni eugenetici*

All'interno della produzione letteraria antica che affronta le problematiche del contributo femminile alla generazione, si distacca un gruppo di testimonianze aventi tutte la realtà laconica come referente. In esse la valutazione dell' ' attività ' della donna-madre segue coordinate anomale, ma indicative di un'importanza, particolare di Sparta, del ruolo femminile ' politico ' primario, eugenetico più che semplicemente genetico (come altrove in Grecia), in gran parte ' emancipatosi ' dall'attività riproduttiva maschile, onnipresente e spesso schiacciante nelle tradizioni ' ioniche '.

Nel fr. 32 di Krizia [1], proveniente dalla *Costituzione dei Lacedemoni* scritta dall'oligarca ateniese, vengono delineati i regimi di vita (δίαιται), definiti subito σκληραί, peculiari a Sparta di padri e di madri e così caratterizzati:

a) nutrimento vigoroso specifico (esplicitamente solo del padre);

b) ginnastica, fatica, irrobustimento fisico (di entrambi), in vista di una identica finalità eugenetica. A questo testo va accostato un passo senofonteo, *Lac.* 1, 3-4, in cui viene sottolineata la differenza tra donne greche e spartane sotto l'aspetto dell'alimentazione e delle attività consentite dalla città. Alla sottoalimentazione ed alla sedentarietà delle prime si contrappone la vita delle altre che:

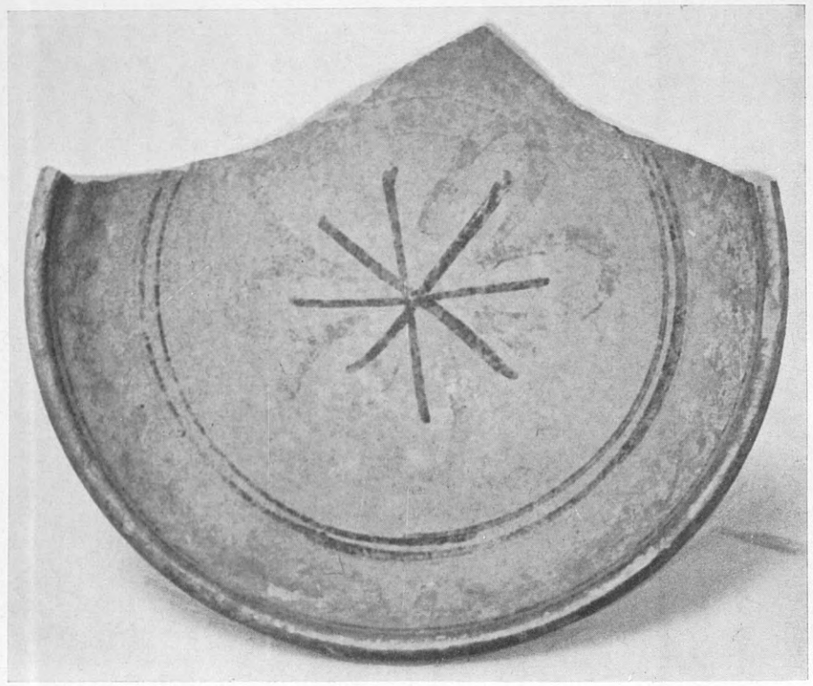
a) vengono istituzionalmente ben nutrite;

b) ricevono da ' Licurgo ' [2] la prescrizione di allenamenti fisici con γυμνάσια

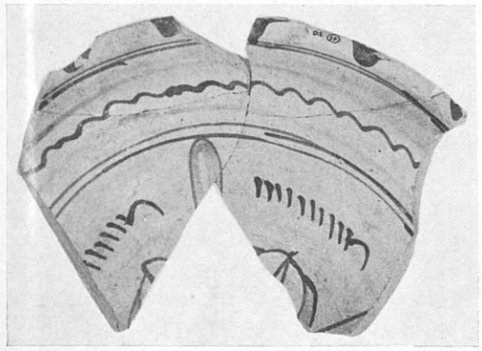
* Un particolare ringraziamento va all'attenzione con cui il prof. A. Mele ha seguito nelle sue varie fasi il presente lavoro.

[1] Battegazzori-Untersteiner.

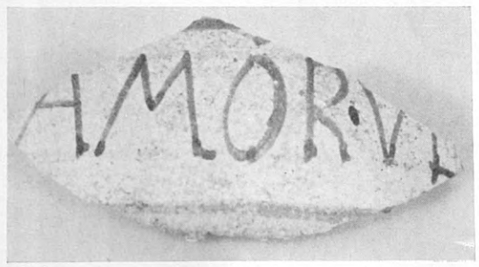
[2] La costante, nel corso del presente lavoro, utilizzazione di virgolette per l'indicazione di ' Licurgo ' e derivati vuole qui essere indicativa dell'uso puramente convenzionale di tale terminologia, in vista del riferimento, orientativo, ad un certo *status* della società spartana (quello, appunto, di ' Licurgo '). Del κόσμος ' licurgico ' quale ristrutturazione politica, economica, sociale, culturale della società spartana, sotto il segno dell'egualitarismo e della militarizzazione interna, nonché della chiusura dei rapporti con l' ' estero ', riteniamo corretta l'indi-



M 48



M 61



M 40



M 38

Ceramica basso-medievale. Maiolica dipinta in bruno e verde M48; in bruno, verde e giallo M61.
Maiolica rinascimentale e post-rinascimentale. Bicroma dipinta in blu e giallo su fondo bianco M38, M40 (Foto Sopr. Arch. Na).

ISTITUTO UNIVERSITARIO ORIENTALE
INV. n. 9891
Dipartimento di Studi del Mondo Classico
e del Mediterraneo Antico

FINITO DI STAMPARE NEL LUGLIO DEL MCMLXXXVI
NELLO STABILIMENTO « ARTE TIPOGRAFICA » S.A.S.
VIA S. BIAGIO DEI LIBRAI - NAPOLI